

 Direction Régionale OUEST SUD-OUEST Pôle Eaux Ressource et Géothermies	Client : EPTB Charente N° de l'affaire : PCHP220137 Intitulé : Captage de la Touvre – Cartographie de la vulnérabilité et diagnostic de territoire Rédacteur : Syndia FERNANDES
<u>Liste des participants :</u> <ul style="list-style-type: none"> - EPTB Charente : Mathieu LABROUSSE, Baptiste SIROT, Adeline MASSONNEAU, Eliot CROIZET, - Agence de l'Eau Adour-Garonne : Christophe JUTAND Sophie LABOURROIRE - GrandAngoulême : Francis LAURENT, Delphine MAZEAU, Jérémy DEJOIE - Charente Eaux: Carine LANTIE-CARTIER - Communauté de Commune de Charente-Limousine: Natacha CAUNEAU - OUGC Karst : Jean-Sébastien POLMAN - FNE Nouvelle-Aquitaine /UFC-Que Choisir: Jacques BRIE - Mairie de Touvre: Eliane REYNAUD - Fédération des CUMA des Charentes : Nicolas FIGEAC - Cerfrance Poitou Charentes : Baptiste BONIS - Chambre d'Agriculture de la Charente: Guillaume CHAMOULEAU - Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA) : Nicolas PUGEAUD - Fédération des chasseurs de Charente : Annie TEXIER - SYBRA : Jean-Charles DOBY, Mathieu TALLON - Département de la Dordogne: Nathalie JACQUEMAIN - Coopérative de Mansle : David PERONNE - Fédération de Pêche de Charente : Valentin HORTOLAN - Service Assainissement CCPN Périgord-Nontronnois : Laura VIRLOGEUX - ARS de Charente : Clémence CHATELAIN, Mallory VACHEYROU, - ARS La Rochefoucauld (club spéléo) :Danielle DOUCET - MAB 16: Patrick RIVOLET, Anaïs BIOCHE - Grand Cognac Natura 2000 : Aude MATHIOT - Département de la Charente : Nathalie DESBOIS - SYMBA Bandiat Tardoire: Marilyne FORGENEUF, David MARHEIN - Envilys: Laurent BOUCHET - ANTEA Group: Syndia FERNANDES 	
<u>Objet :</u> Comité de pilotage de Restitution de la Phase 2 – Cartographie de la vulnérabilité et diagnostic de territoire de La Touvre	
<u>Diffusion :</u> EPTB Charente	

COMPTE RENDU DE REUNION

Démarche de préservation des sources de la Touvre

Comité de pilotage de Restitution de la Phase 2 de l'étude (Diagnostic des pressions du territoire)

Le 28/09/2023 à Angoulême

ORDRE DU JOUR

- Rappel des étapes précédentes et méthodologie
- Présentation des résultats du diagnostic pour la partie agricole
- Présentation des résultats du diagnostic pour la partie non agricole
- Présentation des prochaines étapes

<i>Eléments relevés</i>
<p>1 – Rappels de la Phase 1 : Nitrates et Pesticides dans l'eau souterraine</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Polman questionne la tendance des nitrates au niveau du réseau de suivi des eaux souterraines du karst. <p>➔ L'EPTB rappelle les points discutés lors des précédentes réunions ; à savoir que le facteur de dilution élevé des sources de la Touvre doit être considéré face aux valeurs en nitrates, et que des études complémentaires pourraient être menées sur les eaux souterraines du karst au vu du manque de données relevé lors de la Phase 1. Le réseau de suivi actuel permet d'observer une légère hausse des nitrates, c'est un constat avéré sur quasiment tous les autres captages de Charente et Charente-Maritime. Les tendances sur les pesticides sont bien plus dures à dégager. Le réseau de suivi devra être renforcé (géographiquement et temporellement). Cela pourra faire l'objet d'une action du futur programme.</p> - Questionnement relevé sur la qualité des eaux souterraines prélevées au forage de Breuil, où ont été observées des différences de résultats d'analyses chimiques entre l'eau prélevée et l'eau stockée dans le Château d'eau (récemment refait à neuf).
<p>2 – Diagnostic des pressions agricoles</p> <p><u>Les haies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. CHAMOULEAU questionne les chiffres présentés dans le rapport concernant les dires d'experts. <p>➔ Les données de haies supprimées existent ; la Chambre d'Agriculture a connaissance de ces bases de données (couches SIG avec données de métrologie). Valable uniquement pour les haies sur surfaces agricoles déclarées à la PAC.</p> <p>➔ La DDT possède des données également (services forestiers).</p> <p>➔ La carte des haies (données IGN) présentée lors de la réunion sera revue avec plus de précision (zoom sur le bassin de la Touvre)</p> - M. BRIE mentionne également qu'il y aurait moyen de préciser la donnée. - Mme TEXIER rajoute que la Fédération des chasseurs peut aussi fournir des données. - M. DELAGE indique que dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi...) les éléments boisés peuvent faire l'objet d'une protection. - M. BOUCHET (Envilys) : Les données issues des déclarations PAC des IAE, notamment les

haies ne sont pas diffusables à ce stade. Cela nécessiterait une requête spécifique de la part des services de l'état, en anonymisant les données, mais en gardant la précision spatiale. Cela permettrait effectivement de faire un bilan des évolutions des haies déclarées à la PAC. Cette donnée n'est pas exhaustive. Beaucoup de haies peuvent être implantées et/ou arrachées en dehors des structures agricoles. À ce stade il n'est donc pas possible d'avoir une vision précise et exhaustive de la problématique à l'échelle du territoire.

Agriculture biologique :

- Mme BIOCHE : les déconversions en bio existent, mais sont peu nombreuses. Libre aux agriculteurs bio d'aller vers les bons interlocuteurs (spéculation importante). Un travail important sur les filières est fait dans ce contexte.

Filières :

- M. CHAMOULEAU & M. PERONNE : développement de filières pois, pois chiches et lentilles en réponse aux attentes consommateurs.
- M. BONIS : les coopératives accompagnent les filières bas carbone. Il serait aussi intéressant de répertorier les autres labels et/ou cahier des charges de cultures qui vont dans le bon sens sur le territoire, cela donnera une idée des filières et débouchés déjà existants.

Analyse de la BNVD :

- M. CHAMOULEAU : peut aussi être un dérivé d'autres produits de types détergents (possibles études complémentaires à mettre en place).
 - M. BOUCHET (Envilys) : aujourd'hui il y a possibilité de savoir l'origine de l'AMPA par des analyses complémentaires.
 - ➔ Le rôle de la matière organique dans la dégradation des molécules (avec affinité pour le sol) qui s'infiltrent dans les sols des BV superficiels et karstique pourrait être mis en valeur dans le diagnostic.
 - M. BOUCHET : les propriétés de migration dans le sol sont différentes en fonction des molécules. Certaines ont des affinités pour le sol, d'autres sont très solubles et sont rarement retenus par le sol. Il faudra voir en fonction des secteurs les actions possibles.

Couverts végétaux

- Mme TEXIER indique que la Fédération des chasseurs peut fournir des données complémentaires sur les couverts végétaux
 - ➔ Les Inter-cultures ne sont pas prises en compte dans la méthodologie d'Envilys. Toutefois la hiérarchie des pressions valorise bien les différentes de système de culture. À ce stade, il n'existe aucune donnée disponible sur la couverture des sols en période d'interculture. Et, même si la réglementation a un peu amélioré les choses, il reste de très grandes différences de qualité des couverts entre agriculteurs. C'est une marge de manœuvre essentielle dans les systèmes en grandes cultures où les pertes de nitrates sont essentiellement corrélées à la qualité de la couverture des sols en période de lessivage. Et ceci même quand la fertilisation est parfaitement pilotée.

Forêts et boisement :

- Mme TEXIER : quid des plantations de sapins avec ses rotations de cultures courtes qui pourraient impacter les milieux ?
- M. DELAGE : pour les domaines boisés, les coupes rases en dessous de 4 ha ne font pas l'objet de

déclaration.

- M. RIVOLET : Pression montante du chauffage au bois à considérer dans le diagnostic : les zones forestières vont connaître des rotations des coupes rases.
 - ➔ Des données sont sûrement à creuser avec le CRPF
 - M. BOUCHET : Rappel que seuls les événements de coupes rases constituent des moments de pression. La sylviculture est donc considérée comme une culture de basse pression pour cette étude.

Zones humides et plans d'eau :

- M. JUTAND : faire un état des lieux sous forme cartographique des étangs et des zones humides sur le bassin versant.
 - ➔ une carte d'état des lieux des plans d'eau et des zones humides du territoire sera rajoutée dans le rapport
 - M. BOUCHET : les berges qui sont des zones de piétinement par le bétail ont été recensées par les syndicats de bassin versant dans leur état des lieux lorsque cette thématique est dans leurs priorités.

3 – Diagnostic des pressions non agricoles

Assainissement collectif :

- ➔ 2 STEP seulement sont non conformes en Dordogne : et les STEP de Javerlhac et Bussière-Badil car la STEP de Varennes a été refaite en 2021.

Assainissement non collectif :

- ➔ Monsieur DELAGE : au vu des données recueillies, l'impact de l'ANC est à relativiser.

Périmètres de protection :

- ➔ Les cartes pourront être intégrées au rapport pour plus d'information à l'attention de tous.
- ➔ Sur les sources de pollution liées aux ruissellements via les gouffres : cela concerne des types de pollutions ponctuelles, alors que la démarche du projet de la Touvre concerne les pollutions diffuses. Cet élément a été considéré dans le diagnostic à titre indicatif, mais ne sera pas pris en compte avec une pondération élevée dans la Phase 3.
- Mme MAZEAU : rappel de l'existence et du fonctionnement du système d'alerte pollution.

4 – Remarques générales

- ➔ Il est important de relever l'évolution du climat, car lorsque des diminutions de précipitations sont observées, les processus de dilutions des molécules dans les cours d'eau (dans les BV superficiels) dans le futur pourront être diminués, d'où la pertinence de protéger les zones amont du karst.
- ➔ De nombreuses demandes de corrections sur le rapport de phase 2 sont remontées pendant cette réunion. Elles seront prises en compte pour la révision du rapport
 - Volumes 2023-24, vérifier la source
 - Utilisation de chlortoluron en post récolte en blé non homologué
 - Un insecticide MAXI et non MINI en maïs

- *Hausse du nombre de préleveur à vérifier (maraichage ?)*
- *Remarque sur le déficit hydrique des cultures automnales*
- *Attention à la formulation « dire d'expert », à tempérer.*

La prochaine étape de l'étude sera la phase 3 : le croisement de la vulnérabilité (phase 1) et des pressions (phase 2). Le COPIL de cette phase aura lieu en décembre 2023. Pour ce COPIL et dans la limite des possibilités, il sera proposé de faire une journée entière comme pour le COPIL de la phase 1 : la réunion de restitution le matin et une visite dans l'après-midi.

La concertation pour l'élaboration des actions commencera en parallèle de cette phase 3. Les équipes de l'EPTB Charente prendront le relais pour la phase d'élaboration des actions.